

## SESSION PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 JUIN 2024

**Vœu relatif au renforcement du nombre de classes d'accompagnement spécifique dans les collèges d'Ille-et-Vilaine**

***Autrices du vœu : Florence Abadie, Jeanne Féret et Leslie Saliot***

***Groupe Union du Centre et de la Droite***

Dans un contexte de mobilisation politique pour l'inclusion scolaire des enfants qui ont des difficultés scolaires et en particulier pour ceux porteurs d'un handicap, et malgré une volonté du monde enseignant de répondre à ces demandes, les dispositifs et moyens sur le terrain font cruellement défaut.

Certains dispositifs existent comme les UEE, les ULIS ou les classes SEGPA, mais le maillage sur notre territoire est dérisoire eu égard aux besoins du département. De plus, la répartition de ces structures oblige certaines familles à effectuer de longs trajets fatigants et coûteux afin d'accéder à ces dispositifs.

Ainsi, seuls 37 collèges dans le département, soit un tiers du nombre total, disposent d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) afin d'accueillir des enfants présentant un handicap. Sur ces 37 collèges, 25% sont situés dans la métropole rennaise. En plus de manquer de places pour les enfants en besoin d'inclusion, il y a une répartition très inéquitable entre les territoires, allant ainsi à l'encontre de l'objectif de solidarité territoriale que nous défendons tous ici.

A titre d'exemple, la commune de Saint Aubin du Cormier possède une classe ULIS en école primaire. En notant que le lieu de résidence de certains de ces enfants accueillis peut être très éloigné, entraînant de la fatigue et des frais de déplacements conséquents.

Le collège Pierre de Dreux sur la même commune ne dispose actuellement d'aucun dispositif d'accueil similaire. Structure qui répondrait pourtant à une continuité dans les apprentissages pour ces enfants à besoins particuliers.

Un projet d'ouverture serait envisagé à plus ou moins court terme sur l'établissement. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces éléments qui permettront de répondre à une volonté forte des acteurs éducatifs.

Mais cela est encore trop insuffisant au vu des besoins dans notre département.

L'ouverture de classes spécialisées devrait être une priorité dans l'ensemble du département, car il en va de l'inclusion de tous les collégiens en Ille-et-Vilaine.

***Ainsi, nous formulons le vœu suivant auprès de la Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse :***

***Le Conseil Départemental demande un renforcement du nombre de classes d'accompagnement spécifique dans les collèges d'Ille-et-Vilaine.***

**Florence ABADIE**



**Jeanne FERET**



**Leslie SALIOT**



Session plénière des 20 et 21 juin 2024

**Vœu relatif au renforcement du nombre de classes d'accompagnement spécifique dans les collèges d'Ille-et-Vilaine**

Proposition d'amendement :

Le 3<sup>ème</sup> paragraphe est modifié comme suit :

**« Ainsi, seuls 56 collèges dans le département, soit la moitié du nombre total, disposent d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) afin d'accueillir des enfants présentant un handicap (37 collèges publics, dont 3 ouvertures en 2024, et 19 collèges privés, dont 1 ouverture en 2024). »** Fin du paragraphe.

Jeanne LARUE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeanne', written over the printed name 'Jeanne LARUE'.